

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5947

Auteur(s) : Anquetil, fils de Gilbert Efflanc [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1078, 16 mars-1094]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Anquetil, fils de Gilbert Efflanc, donne à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux la dîme, que les moines revendiquaient, portant sur sa terre sise en la paroisse de Saint-Germain. En échange il reçoit une once d'or et les prières des moines. Roger de Beaumont a donné son accord.

Tableau de la tradition

Éditions principales

- a. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissey, 1862-1869, 3 vol., t. 3, p. 129.
- b. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A24, p. 31-32.

Indications

Gazeau Véronique, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux au XIe siècle*, dans *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, Caen, Annales de Normandie, Cahier des Annales de Normandie ; 23, 1990, p. 237-254, p. 250. Crouch David, *The Beaumont Twins, the Roots and Branches of Power in the Twelfth Century*, Londres/ New York, Cambridge University Press (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 4th series ; 1), 1986, p. 137.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux, n° A24, p. 32.

Texte établi d'après b

Similiter Ansetillius, filius Gisleberti Efflanci, de sua terra que pertinebat ad parochiam Sancti Germani, Sancto Petro Pratelli dedit decimam. Pro qua re recepit et ipse unam untiam auri et orationes loci. Nam et hanc calumniabant monachi. Et hoc etiam factum est concessu Rogerii Bellemontis.